



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

PÔLE AMENAGEMENT

Service Voirie - Rue Alphonse Daudet

☎ 04 90 47 95 67

✉ 04 90 47 90 45

💻 ctm@smartindecrau.fr

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACCUEIL D'UN CIRQUE AVEC CHAPITEAU

A REMPLIR ET A RETOURNER ACCOMPAGNE DES DOCUMENTS DEMANDES **SOUS 1 MOIS**

NOM DU RESPONSABLE DU SPECTACLE	
NUMERO DE TELEPHONE DU REPONSABLE	
DATE ET HORAIRES SOUHAITES DE L'INSTALLATION (72H MAXI)	
HORAIRES DES REPRESENTATIONS (2 MAXI)	
NOMBRE DE PLACES SPECTATEURS	
NOMBRE DE VEHICULES ET REMORQUES INDIQUER LEUR IMMATRICULATION	

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- 1 – Licence d'entrepreneur de spectacles délivré de la DRAC
- 2 – Notice décrivant le spectacle
- 3 – Extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois
- 4 – Attestation d'assurance responsabilité civile multirisque en cours de validité à la date du spectacle et au nom de l'exploitant
- 5 – Extrait du registre de sécurité en cours de validité à la date du spectacle
- 6 – Fiche technique du chapiteau (surface, capacité des gradins, temps de montage et de démontage, plan), du convoi et des installations annexes
- 7 – Copie du certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants non domestiques délivrée par le Ministère de l'environnement (le cas échéant)

IMPORTANT :

L'absence de renseignements ou de présentation d'un ou des documents demandés sous un mois entraînera le refus immédiat de la demande d'autorisation.

**LES VEHICULES NON DECLARES SUR LE PRESENT DOCUMENT NE SERONT PAS AUTORISES A
STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC**